

COMMUNE DE DOIZIEUX**PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL****LUNDI 21 OCTOBRE 2024 A 19 h**

Le VINGT ET UN OCTOBRE DEUX MILLE VINGT QUATRE, à dix-neuf heures, les membres composant le conseil municipal de DOIZIEUX, régulièrement convoqué le 15 octobre 2024, se sont réunis, en session ordinaire, en mairie de Doizieux, sous la présidence de Jean-Philippe PORCHEROT, Maire.

Avis de la présente réunion a été affiché le jour même de la convocation au panneau officiel de la Mairie.

Etaient présents : MM. PORCHEROT, ALBERT, RIVOLLIER, CHOMIENNE, BERARDO, BERNE, BERLIER – MAURICOUT, ARMAND, CORDERO, GRUFFAZ, CLERJON.

Absents excusés : M. PONCET pouvoir à Mr CHOMIENNE, Mme CHARRIN pouvoir à Mr PORCHEROT, Mme PLANTIER donne pouvoir à Mme RIVOLLIER, Mme BOUVERESSE donne pouvoir à Mme BERLIER-MAURICOUT.

Soit ONZE membres présents, QUINZE votants sur QUINZE en exercice.

Secrétaire de séance : M. Jacques CHOMIENNE.

Ordre du jour :

- Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 18 septembre 2024
- Création d'un poste à temps non complet (10 h) pour les grades du cadre d'emploi des adjoints techniques et suppression d'un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps non complet (10 h)
- Création d'un poste à temps complet (35 h) pour les grades du cadre d'emploi des rédacteurs et suppression d'un poste de rédacteur à temps complet (35 h)
- Vidéosurveillance – approbation du devis et demande de subvention
- SIPG – Protocole d'accord – Répartition des frais scolaires en cas de dérogation
- Questions diverses

Le procès-verbal de la séance du 18 septembre 2024 a été adressé à tous les membres du conseil municipal. Aucune observation n'ayant été formulée, le procès-verbal est adopté à l'unanimité

Délibération n° 01-10-2024 examinée le 21/10/2024 – Création d'un poste à temps non complet (10h) pour les grades du cadre d'emploi des adjoints techniques et Suppression d'un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps non complet (10h) – Approuvée à l'unanimité.

Délibération n° 02-10-2024 examinée le 21/10/2024 – Création d'un poste à temps complet (35h) pour les grades du cadre d'emploi des rédacteurs et suppression d'un poste de rédacteur à temps complet (35h) – Approuvée à l'unanimité.

Délibération n° 03-10-2024 examinée le 21/10/2024 – Vidéosurveillance – Approbation des devis et demande de subvention à la Région Auvergne Rhône-Alpes – Approuvée à l'unanimité.

Délibération n° 04-10-2024 examinée le 21/10/2024 – SIPG – Protocole d'accord – Répartition des frais scolaires en cas de dérogation – Approuvée à l'unanimité.

Création d'un poste à temps non complet (10h) pour les grades du cadres d'emploi des adjoints techniques et suppression d'un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps non complet (10h)

Monsieur le Maire informe que suite au départ à la retraite de l'agent en charge de l'entretien des bâtiments communaux, un agent souhaite augmenter son temps de travail afin d'assurer l'entretien du bâtiment de l'école. Après avis favorable du comité social territorial, il est nécessaire de délibérer pour approuver la création et la suppression du poste d'adjoint technique.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, approuve la création et la suppression du poste dans le service technique.

Création d'un poste à temps complet (35h) pour les grades du cadre d'emploi des rédacteurs et suppression d'un poste de rédacteur à temps complet (35h)

Vu le tableau d'avancement de grade du 3^{ème} trimestre 2024, et après avis du comité social territorial, l'agent peut bénéficier d'un avancement de grade. Il est donc nécessaire de délibérer pour approuver la création et la suppression du grade dans le service administratif.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, approuve la création et la suppression du poste dans le cadre d'emploi de rédacteur.

Vidéosurveillance – Approbation des devis et demande de subvention à la Région Auvergne Rhône-Alpes

Monsieur le Maire informe les membres présents du devis de l'entreprise CONNEXIT pour la vidéosurveillance pour un montant de 34 000€ HT, ainsi qu'un devis de l'entreprise SERP pour le génie civil d'un montant de 12 600 € HT.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, approuve ces travaux ainsi que les montants. Autorise Mr le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce projet.

SIPG – Protocole d'accord – Répartition des frais scolaires en cas de dérogation

Monsieur le Maire informe d'un protocole d'accord entre les communes du Pays du Gier concernant les frais scolaires en cas de dérogation, à savoir :

- Que le délai de revalorisation du cout moyen est fixé à 2 ans et indexé sur le taux d'inflation INSEE
- Qu'en l'absence d'école publique sur une commune, il est convenu qu'un accord entre la commune d'accueil et la commune de résidence soit être trouvé et que le dédommagement le soit à partir du 1^{er} enfant.
- Que les communes en RPI, un accord spécifique entre elles reste de leur ressort
- Qu'il n'y ait pas de cout spécifique pour les élèves ULIS
- Que deux montants soient définis en fonction du niveau scolaire, avec une exonération pour les 2 premiers élèves de chaque niveau, pas de cumul de niveau – le coût appliqué à partir du 3^{ème} enfant de chaque niveau soit :
 - Un montant par élève maternelle du secteur public : 1 000 €
 - Un montant par élève élémentaire du secteur public : 500 €

Cet accord ne vaut que pour les écoles publiques.

ouï de cet exposé, après avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide d'accepter et d'appliquer le protocole d'accord proposé par le SIPG.

Questions diverses

- Monsieur le Maire informe que suite à des échanges avec le Maire de la Commune de Grand-Croix, ce dernier prête gratuitement la salle de l'Etoile pour le spectacle de fin d'année des écoles « Le Moulinage » et « La Galoche ».
- Monsieur le Maire informe que la commune a fêté les 100 ans de Mme PRIER Andrée en offrant un goûter anniversaire au restaurant « O Mon Pilat ». Ce moment d'échange et de convivialité a été très apprécié par la famille et les élus présents.
- Monsieur le Maire fait le compte rendu des dégâts des inondations du 17 octobre et remercie tous les bénévoles qui étaient présents pour le nettoyage des boues.

- Monsieur le Maire fait le compte rendu des 50 ans du Parc Naturel Régional du Pilat qui ont eu lieu à Saint Julien Molin Molette.
- Une élue informe que la nouvelle médiatrice santé a été désignée pour la commune de Doizieux. Les permanences en mairie ne sont assurées que sur rendez-vous.
- Une élue fait le compte rendu de la fête inter-association qui a eu lieu le 6 octobre dans le village.
- Une élue informe que l'après-midi festif est programmé le dimanche 17 novembre à la salle polyvalente. Les intervenants sont Bertrand Chollat et Pascal Rosiak.
- Une élue informe de notre partenariat avec la Comédie itinérante de Saint Etienne. Un spectacle est offert aux élèves de CM le 3 décembre à Pélussin. La commune prend en charge le transport.
- Un élu informe qu'il y a des gros problèmes d'eau au lieu-dit Frachure ainsi qu'à Tavaillon.

La séance est levée à 20 h 45.

Monsieur le Maire,
Jean-Philippe PORCHEROT,



Le secrétaire de séance,
Jacques CHOMIENNE,



Publié le : 19 novembre 2024
Auteur de l'acte : Jean-Philippe PORCHEROT
Qualité de l'auteur : Monsieur le Maire